Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 031-213105844-20250410-CCAS2025002-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mairie de Villemur-sur-Tarn- Place Charles Ourgaut - 31340 VILLEMUR/ TARN

CCAS - Conseil d'administration
du 10 avril 2025 à 9h30

Extrait du registre des délibérations

Délibération 2025-002
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à neuf heure trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 mars 2025.

Participants

Présents :
Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie-Hélène RIVERA, Mme Raymonde KERANDEL, M. Bruno GUILLET, Mme Apolline AMBAYRAC.

Absents :
M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Corine BRINGUIER, Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Marie- France POUJOL, Mme Sandrine MARIN,

Conseillers ayant donné pouvoir :
M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT.

Secrétaire de séance :

Membres en exercice - 15 | Membres présents - 8 | Pouvoirs - 01 | Membres absents – 06

Exposé

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente, rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.
Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Décision

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant la transmission et la présentation d'un rapport portant sur les orientations budgétaires ;
Considérant le débat intervenu sur les orientations budgétaires.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'administration DECIDE :

- ➔ **De prendre acte** du débat d'orientation budgétaire intervenu sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires du CCAS, tel que présenté et annexé ;
- ➔ **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 031-213105844-20250410-CCAS2025002-DE

Résultats du vote

Votants – 09 | Pour - 09 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance,

Pierrette BRINGUIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLEMUR

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

Florence DELTORT

CCAS de Villemur sur Tarn
Mairie de Villemur sur Tarn
Place Charles Ourgaut – 31340 Villemur sur Tarn